



Pays de Pornic - Cœur de Retz

Saint-Hilaire-de-Chaléons

Pêcheurs à pied de Jade : le Guide de bonnes pratiques réédité

L'Assemblée générale de l'Association des pêcheurs à pied de la Côte de Jade, présidée par Landry Métriau, avait lieu ce samedi 5 mars à Saint-Hilaire-de-Chaléons, devant près de 300 adhérents présents.

Jean Kiffer, président de la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France, a présenté les résultats du suivi du gisement palourdes de La Bernerie-en-Retz, intégré dans l'étude nationale de la pêche à pied. Il a également évoqué la problématique de la ressource bar, et les récentes décisions de la Commission européenne applicables en Manche-mer du Nord.

20 000 exemplaires

Landry Métriau a de son côté, insisté sur la gratuité des interventions de l'association dans le cadre de ses opérations de sensibilisation auprès du public et dans les écoles, par ses membres bénévoles, et qui ne perçoit aucune subvention de la part des collectivités. « Avec près de 1 800 adhérents, notre représentation est maintenant bien reconnue auprès de l'administration maritime et des élus locaux. »

Il a remercié les élus de la Communauté de communes de Pornic, et le Conseil général pour leur participation financière du Guide des bonnes pratiques édité à plus de 20 000 exemplaires, et qui sera reconduit



Les pêcheurs à pied et plaisanciers, à l'écoute de leur président départemental Landry Métriau.

en 2016. Il déplore toutefois que les élus de l'Association pour le développement du Bassin-versant de la Baie de Bourgneuf (ADBVB) s'intéressent uniquement aux comptages des pêcheurs à pied, et « dont les résultats sont faussement extrapolés par des associations écologistes incompetentes qui souhaitent la mise en place de mesures de gestion de la ressource. »

Après le renouvellement du tiers sortant, le président a rappelé le soutien financier à la SNSM (Société nationale de sauvetage en mer) par les dons annuels, et l'intérêt de l'affiliation de l'association à la FNPPSF,

membre de la Commission pêche à pied depuis 1989, « qui est la seule fédération représentant notre activité ».

■ Inseretz, mise à disposition de personnel

Permanence. Particulier, collectivité, entreprise, association, besoin de quelques heures de ménage, jardinage, bricolage, remplacement temporaire... Inseretz met à disposition du personnel compétent dans un cadre socialement responsable.

Mardi 8 mars. Contact : 02 40 82 80 37, contact@inseretz.fr, <http://www.inseretz.org>